



TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2018

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Si votre enfant bénéficie du transport scolaire, les obligations de la Mairie sont **l'accompagnement de l'enfant, de la descente du bus à l'école et inversement, pour les enfants d'âge maternelle.**

A ce titre, le personnel communal est responsable des enfants inscrits au transport scolaire et ne peut donc les confier à une personne étrangère hors parents.

De ce fait, les enfants de maternelle sont automatiquement accompagnés au bus. Si les parents ou une tierce personne doivent venir exceptionnellement les récupérer à la sortie de l'école, les parents doivent prévenir la Mairie au plus tard le matin même en précisant le nom de la personne qui récupérera l'enfant.

Pour les enfants de primaire, pour une question de sécurité, la Municipalité propose un accompagnement mais celui-ci n'est pas obligatoire. En conséquence, nous vous demandons de nous indiquer expressément en retournant 1 des 2 coupons réponse joints :

1 - si vous ne souhaitez plus bénéficier de cet accompagnement pour votre enfant d'âge primaire :

Votre enfant se rendra au bus de façon autonome et la Mairie sera déchargée de toute responsabilité.

2 - Si vous souhaitez continuer à bénéficier de ce service pour votre enfant d'âge primaire:

Dans ce cas-là, votre enfant sera dans l'obligation de prendre le bus sauf si vous le récupérez personnellement ou que vous informez la Mairie le matin, maximum, qu'une tierce personne viendra le chercher.

Au cours des années précédentes, certains enfants ont été récupérés par des tierces personnes sans information préalable auprès de la Mairie et ce malgré de nombreux rappels.

En conséquence, depuis la rentrée 2017, après un seul rappel, ce service non obligatoire est automatiquement annulé.

1^{er} COUPON REPONSE : TRANSPORT SCOLAIRE 2018/2019

Je soussigné Monsieur ou Madame.....renonce à l'accompagnement de mon enfant..... (Nom, Prénom).

Je dégage donc la Mairie de toute responsabilité.

Fait à, le
Nom/Prénom + signature des parents

2nd COUPON REPONSE : TRANSPORT SCOLAIRE 2018/2019

Je soussigné Monsieur ou Madame.....demande à ce que mon enfant..... (Nom, Prénom), soit accompagné par le personnel Communal, jusqu'au bus.

Je m'engage à signaler à la Mairie par téléphone (04 67 23 60 65), si l'enfant ne doit pas prendre le bus, et préciser le nom de la personne à qui le confier.

Fait à, le
Nom/Prénom + signature des parents